



Rapport annuel sur le
prix et la qualité du
service public de
prévention et de
gestion des déchets
ménagers et assimilés

Année 2022

Brionnais Sud Bourgogne
4 rue Elie Maurette
71170 Chauffailles

Service Environnement – Pôle Déchets
Tél : 03.85.26.52.23
environnement@bsb71.fr



1. Introduction générale sur le rapport annuel	pages 3 à 5
2. La compétence	
3. Le territoire	
4. Les communes et la population	
5. Les services	
<hr/>	
6. La collecte des ordures ménagères résiduelles	pages 5 et 6
6.1. L'organisation de la collecte	
6.2. Les bacs de regroupement	
<hr/>	
7. La collecte des recyclables	pages 7 à 9
7.1. Les colonnes PAV	
7.2. Le multimatériaux (emballages et papiers en mélange)	
7.3. Le verre	
7.4. Les caractérisations	
7.4.1. Qu'est-ce qu'une caractérisation ?	
7.4.2. Résultats des caractérisations du multimatériaux	
<hr/>	
8. Les déchèteries et plateformes	pages 10 à 12
8.1. Fonctionnement	
8.2. Les déchets acceptés et les prestataires ou éco-organismes	
8.3. Les entrées	
8.4. L'éco-compostage à la ferme	
<hr/>	
9. Les « box textile »	page 13
<hr/>	
10. La prévention et la communication	page 13
10.1. Les actions SMEVOM	
10.2. Les animations « ambassadeur de tri »	
<hr/>	
Les annexes	pages 14 à 24

1. Introduction générale sur le rapport annuel

Ce rapport annuel est établi pour l'année 2022 conformément à l'article L 2224-17-1 du CGCT.

Il concerne le service de gestion des déchets ménagers de Brionnais Sud Bourgogne (BSB), EPCI créé suite à la fusion des Communautés de Communes du Pays Clayettois et Sud Brionnais, intervenue le 1er janvier 2017.

Il a pour but la transparence de la gestion du service notamment en ce qui concerne ses coûts, ses événements marquants et ses évolutions.

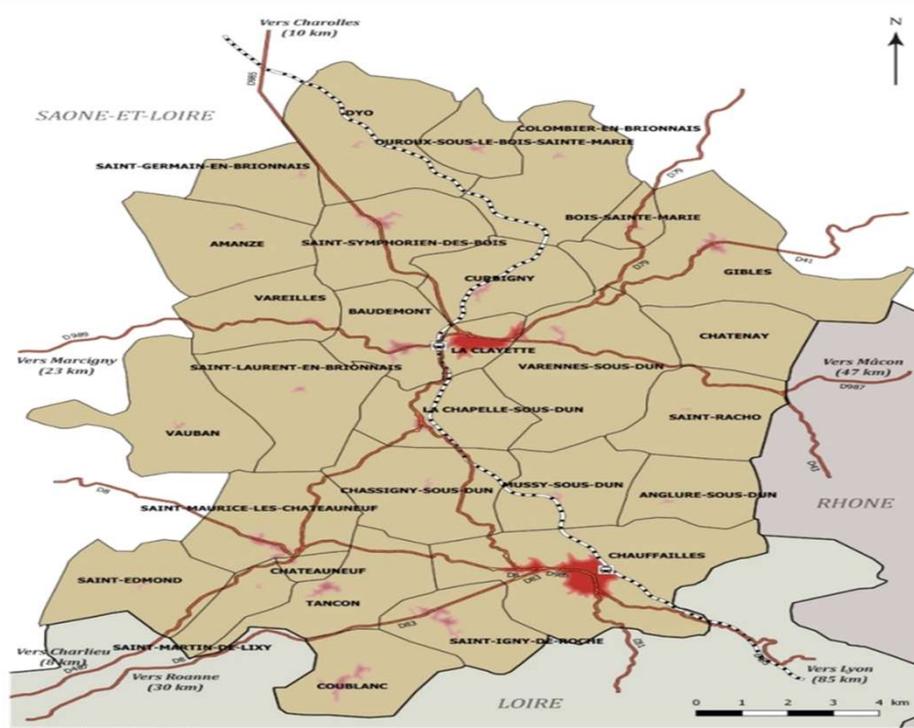
2. La compétence

La compétence « **Collecte et traitement des ordures ménagères** » était exercée depuis le 1^{er} janvier 1997 sur les 2 ex territoires, elle fait également partie des statuts du nouvel EPCI.

La compétence « **traitement des ordures ménagères** » a été transférée le 1^{er} janvier 2004 au SMEVOM du Charolais-Brionnais et de l'Autunois. Le traitement des OM et le tri du multimatériaux (papiers et emballages en mélange) restent à la charge de la Communauté de Communes par le paiement d'une facture mensuelle du SMEVOM à la collectivité.

3. Le territoire

Le territoire de BSB s'étend sur 29 communes, qui bénéficient des 5 services de collecte des déchets. Le siège est situé 4 Rue Elie Maurette à CHAUFFAILLES.



4. Les communes et la population

Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2022

Communes	Population municipale
Amanzé	185
Anglure sous Dun	151
Baudemont	625
Bois Sainte Marie	190
Chassigny sous Dun	565
Châteauneuf	98
Châtenay	169
Chauffailles	3 703
Colombier en Brionnais	310
Coublanc	843
Curbigny	310
Dyo	332
Gibles	581
La Chapelle sous Dun	437
La Clayette	1 637
Mussy sous Dun	343
Ouroux sous Bois Sainte Marie	66
Saint Edmond	428
Saint Germain en Brionnais	185
Saint Igny de Roche	763
Saint Laurent en Brionnais	323
Saint Martin de Lixy	94
Saint Maurice les Châteauneuf	571
Saint Racho	150
Saint Symphorien des Bois	425
Tancon	532
Vareilles	275
Varennnes sous Dun	539
Vauban	225

**15 055
habitants**

5. Les services

- o La collecte des ordures ménagères résiduelles : en points de regroupement ou en porte-à-porte une fois par semaine sur tout le territoire ; collecte bi-hebdomadaire pour le centre-ville de La Clayette 15 jours pendant les fêtes de fin d'année puis juillet-août.
- o La collecte des recyclables : sur les Points d'Apport Volontaire (PAV ou points propres ou encore points de recyclage), dans des colonnes réservées au verre et au multimatériaux (papiers et emballages en mélange).
- o Deux déchèteries situées à « 980 Rte des Etangs » à CHAUFFAILLES et « 3 Rte de Combabon » à LA CLAYETTE ;
- o Deux plateformes déchets verts situées à « La Charme » à CHAUFFAILLES, et « 3 Rte de Combabon » à LA CLAYETTE ;
- o La collecte des textiles dans des « box » implantées sur le territoire.

6. La collecte des ordures ménagères résiduelles

6.1. L'organisation de la collecte

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine (C1) sur toutes les communes du territoire, soit en porte-à-porte soit en points de regroupement (bacs dédiés à un quartier ou un lotissement). Cette collecte est effectuée en prestation de services par SECAF CHAMFRAY (42-VOUGY) sur tout le territoire, conformément au lot 1 du marché démarré le 1^{er} janvier 2018. Collecte du CV de La Clayette période fêtes et estivale facturée en supplément, hors marché.

Planning hebdomadaire de collecte des OM par les 2 camions-poubelles (**camion 1** : secteur Chauffailles, **camion 2** : secteur La Clayette :



Jour de collecte	Communes collectées
Lundi	Camion 1 : Chauffailles Nord Camion 2 : Vauban, Saint Laurent en Brionnais, La Chapelle sous Dun, Varennes sous Dun, Saint Racho
Mardi	Camion 1 : pas de tournée Camion 2 : Curbigny, Ouroux sous le Bois Sainte Marie, Colombier en Brionnais, Bois Sainte Marie, Gibles, Châtenay
Mercredi	Camion 1 : Anglure sous Dun, Chauffailles Sud, Mussy sous Dun Camion 2 : pas de tournée
Jeudi	Camion 1 : Saint Igny de Roche, Coublanc, Tancon Camion 2 : La Clayette
Vendredi	Camion 1 : Chassigny sous Dun, Châteauneuf, Saint Edmond, Saint Martin de Lixy, Saint Maurice lès Châteauneuf Camion 2 : Baudemont, Vareilles, Amanzé, Saint Germain en Brionnais, Dyo, Saint Symphorien des Bois

La collecte en porte-à-porte implique le ramassage de tous les déchets se trouvant sur la voie publique, accessibles pour le camion de collecte. La collecte des bacs de regroupement se limite à leur vidage hebdomadaire, une fois par semaine (C1).

Il n'y a plus de collecte en C2 sur le territoire dans le cadre du marché, exception faite de la rue Pierre Marie Saint Paul, rue centrale et rue de l'hôpital à La Clayette, durant 2 semaines à Noël et durant la période estivale (juillet, août), pour répondre à la demande pressante de quelques habitants mécontents (coût supplémentaire supporté par tous les contribuables du territoire : environ 1 400 € TTC/an).

Depuis le 22 mai 2009, les déchets du marché de CHAUFFAILLES du vendredi matin ne sont plus collectés. Les forains sont responsables de l'évacuation de leurs déchets.

Chaque jour de collecte, en fin de tournée ou dès que les camions-poubelles sont pleins, ceux-ci acheminent leur chargement vers le quai de transfert des ordures ménagères sur la plate-forme de collecte des déchets verts, au lieu-dit « La Charme », à Chauffailles, où sont stockées deux bennes différenciées pour le vidage du camion-poubelle qui collecte Chauffailles et environs, et une seconde pour La Clayette et environs. Un camion de chez ECT COLLECTE (marché géré par le SMEVOM dans le cadre de sa compétence transférée « traitement des OM ») amène 2 bennes vides, puis emmène les bennes pleines du quai de transfert tous les jours du lundi au vendredi directement au Centre d'Enfouissement Technique de Granges (103 km).

6.2. Les bacs de regroupement

1 143 bacs de regroupement (capacité en litres : 340, 360, 500, mais principalement 660, 770) ont été installés sur tout le territoire afin de limiter le nombre de kilomètres parcourus, de préserver la voirie, mais aussi pour respecter la recommandation R437 relative à la sécurité du personnel de collecte, qui s'impose et engage la responsabilité des collectivités en limitant au maximum les manœuvres avec le camion-poubelle (demi-tour, marche arrière...).

La gestion de l'ensemble du parc de bacs a été confiée à SULO, conformément au lot 6 du marché démarré le 1^{er} janvier 2018.

Une partie du parc est en location-maintenance, l'autre partie qui appartient à BSB (rachat des bacs de l'ex Pays Clayettois à CHAMFRAY début 2018 et rachat d'une partie du parc CITEC par l'ex Sud Brionnais à VEOLIA début 2015) est en maintenance seule. Le lavage est une prestation complémentaire déclenchée sur commande ; il n'y en a pas eu d'engagée pour 2022.



7. La collecte des recyclables

La collecte des recyclables est réalisée en 3 flux dans les 44 **Points d'Apport Volontaire (PAV)** appelés aussi **points propres** ou **points de recyclage** : elle concerne le multimatériaux (emballages et papiers en mélange), le verre, mais aussi le textile.

Localisation	Multimatériaux	Verre	Box Textile
Amanzé (bourg)	3	1	
Anglure-sous-Dun (route de Chauffailles)	2	1	
Baudemont (gare, mairie)	6	3	
Bois-Sainte-Marie (bourg, EHPAD)	4	3	
Chassigny-sous-Dun (stade de foot)	3	1	1
Châteauneuf (Place des Marronniers)	2	1	
Châtenay (bourg)	2	2	
Chauffailles (Netto, Musée, Ecole G. Colette, Résidence Personnes Agées, rue Ducros, Foulon, piscine, Carrefour Market, place de Bourgogne, déchèterie, camping)	22	11	8
Colombier-en-Brionnais (bourg)	4	3	
Coublanc (cimetière)	3	2	1
Curbigny (bourg)	4	1	
Dyo/Saint-Germain-en-Brionnais (Croix-Rozier)	4	2	1
Gibles (bourg)	3	4	1
La Chapelle-sous-Dun (bourg)	3	2	
La Clayette (déchèterie, camping, rue des Framboisiers, Avenue Charles de Gaulle, rue des Acacias, Résidence Personnes Agées, rue de l'hôpital, aire de loisirs, Les Minimes, rue lamartine)	20	14	4
Mussy-sous-Dun (parking Agorespace)	2	1	
Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie (bourg)	2	2	
Saint-Edmond (bourg)	2	1	1
Saint-Igny-de-Roche (pont dir. Cadolon)	5	3	1
Saint-Laurent-en-Brionnais (bourg)	3	2	
Saint-Martin-de-Lixy (bourg)	2	1	
Saint-Maurice-les-Châteauneuf (route de Marcigny, foyer rural)	3	3	1
Saint-Racho (bourg)	2	2	
Saint-Symphorien-des-Bois (bourg)	3	2	
Tancon (Le Botoret route de St-Igny-de-Roche)	3	1	1
Vareilles (bourg)	3	2	
Varenes-sous-Dun (bourg)	3	2	
Vauban (bourg)	3	2	
Sous-total par flux	121	75	20
TOTAL PARC		216	

Il est possible de vider le multimatériaux (emballages et papiers en mélange) et le verre directement dans une benne en déchèterie de Chauffailles pour les gros volumes (il n'y a pas cette possibilité en déchèterie de La Clayette, faute de place).

7.1. Les colonnes PAV

Les colonnes sont pour la plupart d'une capacité unitaire de 4m³, en bois, plus rarement en plastique ou acier (pour dépannage). Le parc a été renouvelé progressivement en fonction de la vétusté des colonnes. La dernière tranche du marché avec SECAF ENVIRONNEMENT, comprenant 53 colonnes a été livrée en juillet 2019 sur les communes de Bois Sainte Marie (Ehpad et dépôt), La Chapelle sous Dun, La Clayette (déchèterie, camping, RPA et aire de loisirs), Curbigny, Châtenay, Dyo Saint Germain, Gibles, Colombier en Brionnais, Ouroux sous le Bois Sainte Marie, Saint Laurent en Brionnais, Saint Racho, Saint Symphorien des Bois, Vareilles, Varennes sous Dun, Vauban.

Les PAV sont surveillés, entretenus et nettoyés chaque semaine (en principe le lundi) par les services techniques de la Communauté de Communes ou par des agents communaux, conformément à la demande de chaque maire.

Tous les déchets déposés en dehors des exutoires voués à la collecte (colonnes et bacs) ne sont pas compétence de BSB mais concernent le pouvoir de police de la commune.

7.2. Le multimatériaux (emballages et papiers en mélange)

Les déchets acceptés dans les colonnes multimatériaux regroupent les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques, les cartonnettes, les briques alimentaires, les journaux, magazines, publicités, enveloppes, courriers, cahiers...

Le multimatériaux est collecté chaque semaine par la société COVED (71-Vitry en Charolais), conformément au lot 2 du marché renouvelé le 1^{er} janvier 2018.

Ce prestataire transporte le flux vers le centre de tri de Digoin, géré par le SMEVOM du Charolais Brionnais et de l'Autunois, où est effectué un tri manuel ou automatique, puis les balles de différentes matières sont envoyées vers les unités industrielles :

- les plastiques ⇒ VALORPLAST (grossiste qui gère l'ensemble de la filière) envoie :
 - le PEHD (polyéthylène haute densité) à Châlon sur Saône (71) et à Milan
 - le PET Clair (polyéthylène téréphtalate) dans les Vosges et à Ste Marie les Blanches (21)
 - le PET Foncé en Alsace
- l'acier ⇒ ARCELOR à Dunkerque (59)
- l'aluminium ⇒ REGEAL AFFIMET à Compiègne (60)
- les cartonnettes ⇒ GEM DOUBS à Novillars (25)
- les briques alimentaires ⇒ NOVA TISSUE SAS à Laval sur Vologne (88) et à Turin
- les journaux, magazines, publicités, enveloppes, courriers, cahiers... ⇒ NORSKE SKOG à Golbey (88).



7.3. Le verre

Les déchets acceptés dans les colonnes verre sont les pots, bocaux, flacons et bouteilles en verre.

Les colonnes à verre sont vidées toutes les 2 à 3 semaines selon la période par la société GUERIN (42-ANDREZIEUX BOUTHEON), conformément au lot 3 du marché renouvelé le 1^{er} janvier 2018.

Le verre collecté est ensuite transporté chez VERALLIA à Saint Romain le Puy dans la Loire où il est directement trié, lavé, fondu à plus de 1 000° puis recyclé (matériau recyclable à 100 % et à l'infini, tout comme l'acier et l'aluminium).



7.4. Les caractérisations

Une fois par mois, la société SEPUR, en charge de la gestion du centre de tri de Digoin, étudie la composition du flux multimatériaux et mesure les erreurs de tri. La collectivité a la possibilité d'assister à ces caractérisations (agent ou élu).



7.4.1. Qu'est ce qu'une caractérisation ?

Un échantillon minimum de 40 kg est prélevé sur une benne en provenance alternativement de La Clayette ou Chauffailles. Les matériaux sont triés comme sur la chaîne de tri, refus compris, et sont pesés pour déterminer le pourcentage par matière, ainsi que le taux de refus (= matières qui ne devraient pas se trouver dans le flux MULTIMATERIAUX). Ces pourcentages, correspondant à la moyenne glissante des 12 derniers mois, sont appliqués aux tonnages entrants de la collectivité au cours du mois suivant, et définissent la répartition des soutiens reversés par le SMEVOM à la collectivité, d'où leur importance.

7.4.2. Résultats des caractérisations du multimatériaux

REFUS DE TRI 2022		
Mois	Multimatériaux PAV	Secteur
Janvier	14,93 %	La Clayette
Février	12,35 %	Chauffailles
Mars	19,99 %	La Clayette
Avril	13,96 %	Chauffailles
Mai	11,40 %	La Clayette
Juin	7,11 %	Chauffailles
Juillet	20,05 %	La Clayette
Août	28,88 %	Chauffailles
Septembre	9,62 %	La Clayette
Octobre	10,40 %	Chauffailles
Novembre	6,26 %	La Clayette
Décembre	17,07 %	Chauffailles
Moyenne	14,34 %	

La moyenne des taux de refus mensuels de BSB pour le MULTIMATERIAUX collecté en PAV est de 14,34 % en 2022. C'est un taux correct mais il faut rester vigilant quant à la bonne diffusion des consignes de tri afin de limiter les erreurs qui sont pénalisantes financièrement.

8. Les déchèteries et plateformes

Déchèterie

980 Rte des Etangs
71170 CHAUFFAILLES

☎ 03 85 84 66 30

dechetterie@brionnaissudbourgogne.fr

Lundi 9h à 12h

Mardi au samedi 9h à 12h et 14h à 17h30 (18h du 01/04 au 31/10)



Déchèterie

3 Rte de Combabon
71800 LA CLAYETTE

☎ 03 85 28 15 03

dechetterielc@brionnaissudbourgogne.fr

Lundi et vendredi 13h30 à 17h30

Mercredi et samedi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

8.1. Fonctionnement

La location des bennes, leur transport et l'élimination des déchets suivants : encombrants, cartons, ferraille, gravats, bois, multimatériaux, sont assurés par la société CHAMFRAY, conformément au lot 4 du marché démarré le 1^{er} janvier 2018.

L'élimination d'une partie des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), correspondant aux déchets dits « dangereux » est assurée par la société EDIB (21-LONGVIC) conformément au lot 5 du marché renouvelé le 1^{er} janvier 2018. Une partie des DDS est collectée, transportée et valorisée à la charge d'Eco DDS, éco-organisme avec qui BSB a signé une nouvelle convention en 2017 afin d'intégrer l'ensemble du territoire.

Bien que la gestion des déchets (non assimilés à du déchet ménager) des professionnels ne figure pas parmi les compétences de la Communauté de Communes, quelques professionnels du territoire (artisans, commerçants...) peuvent déverser leurs déchets non assimilés, appelés Déchets Industriels Banals (DIB) dans les deux déchèteries de Chauffailles et La Clayette, et sont facturés mensuellement par la société CHAMFRAY. Une benne réservée pour ces déchets est mise à disposition gratuitement par CHAMFRAY, qui se charge de l'enlèvement, le transport et le traitement. Les gardiens notent les volumes amenés et les transmettent en fin de mois à CHAMFRAY pour facturation aux professionnels.

8.2. Les déchets acceptés et les prestataires ou éco-organismes

	Déchèterie CHAUFFAILLES	Déchèterie LA CLAYETTE	Prestataire ou éco-organisme
Non recyclables	✓	✓	CHAMFRAY
DIB pro	✓	✓	CHAMFRAY
Cartons	✓	✓	SMEVOM
Ferraille	✓	✓	CHAMFRAY
Bois	✓	✓	CHAMFRAY
Placo	✓	✓	CHAMFRAY
Portes et fenêtres	✓	✓	CHAMFRAY
Multimatériaux	✓	✓ PAV à l'extérieur	CHAMFRAY et COVED (PAV)
Verre	✓	✓ PAV à l'extérieur	GUERIN
Déchets verts	✓	✓	AGRICULTEURS
Gravats	✓	✓	CHAMFRAY
Laine de verre	✓	✓	CHAMFRAY
Plastiques étirables	✓	✓	CHAMFRAY
Plastiques durs	✓	✓	CHAMFRAY
Batteries	✓	✓	CHAMFRAY
Mobilier	✓	✓	ECO MOBILIER
Ressourcerie	✓	✓	RESSOURCERIE
Pneus	✓		ALPHA RECYCLAGE
DMS (déchets dangereux)	✓	✓	EDIB
DDS (déchets dangereux)	✓	✓	FCO DDS
Radiographies	✓	✓	AMI 71
D3E (électroménager)	✓	✓	ECO SYSTEM
Lampes et néons	✓	✓	ECO SYSTEM
Piles et accumulateurs	✓	✓	COREPILE
Huiles moteur	✓	✓	SEVIA
Huiles ménagères	✓	✓	EDIB
Cartouches d'impression	✓	✓	PRINTERRE
Extincteurs	✓	✓	LIS
Textiles, linges, chaussures	✓	✓	LE RELAIS BOURGOGNE et PHILTEX
Bouchons plastiques	✓	✓	PÈRE BOUCHON
Capsules de café Nespresso	✓	✓	SUEZ
DASRI	✓	✓	Z COLL

8.3. Les entrées

	Déchèterie Chauffailles	Déchèterie La Clayette
Janvier	4 969	3 002
Février	5 240	3 101
Mars	6 700	4 378
Avril	6 346	3 032
Mai	6 759	4 651
Juin	6 638	2 846
Juillet	6 548	3 857
Août	7 616	4 011
Septembre	6 532	2 631
Octobre	6 794	2 928
Novembre	5 165	2 726
Décembre	4 748	2 210
TOTAL	74 055	39 373
Variation/2021	24,47%	-16,91%

Plus de
113 000
visites
en 2022 !

La plateforme déchets verts de La Charme est fermée au public depuis l'année 2022. Ainsi, à Chauffailles, les entrées pour les déchets verts et pour les autres déchets ne sont plus distinguées. Pour être cohérent entre les deux sites, les entrées plateforme et déchèterie de La Clayette ont alors aussi été rassemblées.

On note une hausse de la fréquentation par rapport à 2021 pour le site de Chauffailles mais une baisse pour le secteur de La Clayette bien que les comptages aient été rassemblés.

8.4. L'éco-compostage à la ferme

Brionnais Sud Bourgogne dispose de 2 plateformes :

- La Charme à Chauffailles : désormais fermée au public, les usagers doivent déposer leurs déchets verts à la déchèterie. Le prestataire de collecte des bennes CHAMFRAY se charge d'effectuer le transfert et le vidage sur le site de La Charme.
- 3 Rte de Combabon à La Clayette : attenante à la déchèterie, les usagers y ont accès par un portail séparé aux mêmes horaires que la déchèterie et y déposent directement leurs déchets verts à même le sol.

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, cette filière permet le traitement des déchets verts au niveau local, par le biais de conventions avec des agriculteurs volontaires, qui utilisent le broyat pour leur activité.

En 2022, 3 campagnes de broyage (mars, juin, et octobre) ont été effectuées sur chaque plateforme par Rhône Environnement (Saint Genis Laval). Le broyat a été livré aux agriculteurs par Travaux Publics du Sornin (Pouilly sous Charlieu).

9. Les « box textile »

Les « box textile » sont destinées à recevoir des vêtements, du linge de maison (même déchirés mais propres), des chaussures et des accessoires (maroquinerie, ceintures, sacs, cartables...)

20 « box textile » ont été installées et sont vidées gratuitement par Philtex (ex Sud Brionnais) et Relais Bourgogne (ex Pays Clayettois) par convention. Ce tri permet de donner une seconde vie aux déchets textiles, par le recyclage sous forme d'isolant ou par la vente d'occasion.

Une convention a également été signée avec Eco TLC, éco-organisme en charge du calcul et versement d'un soutien financier, au prorata du nombre d'habitants, du nombre de box et des tonnages collectés.

Localisation	Box textile
Chassigny-sous-Dun (PAV - stade de foot)	1
Chauffailles (déchèterie)	4
Chauffailles (PAV - restaurant Le Commerce)	2
Chauffailles (PAV - Carrefour Market)	2
Coublanc (PAV - cimetière)	1
Dyo/St Germain en Brionnais (PAV - Croix-Rozier)	1
Gibles (PAV - bourg)	1
La Clayette (déchèterie)	3
La Clayette (PAV - Rue des Framboisiers)	1
Saint-Edmond (PAV - bourg)	1
Saint-Igny-de-Roche (salle de sports)	1
Saint-Maurice-les-Châteauneuf (PAV - carrières rte de Marcigny)	1
Tancon (PAV - Le Botoret rte de St-Igny-de-Roche)	1

10. La prévention et la communication

10.1. Les actions SMEVOM

Au cours de l'année 2022, le référent compostage collectif du SMEVOM a dispensé une animation de sensibilisation au compostage auprès de la MFR de La Clayette (13 mai 2022).

10.2 Les animations « Ambassadeur de tri »

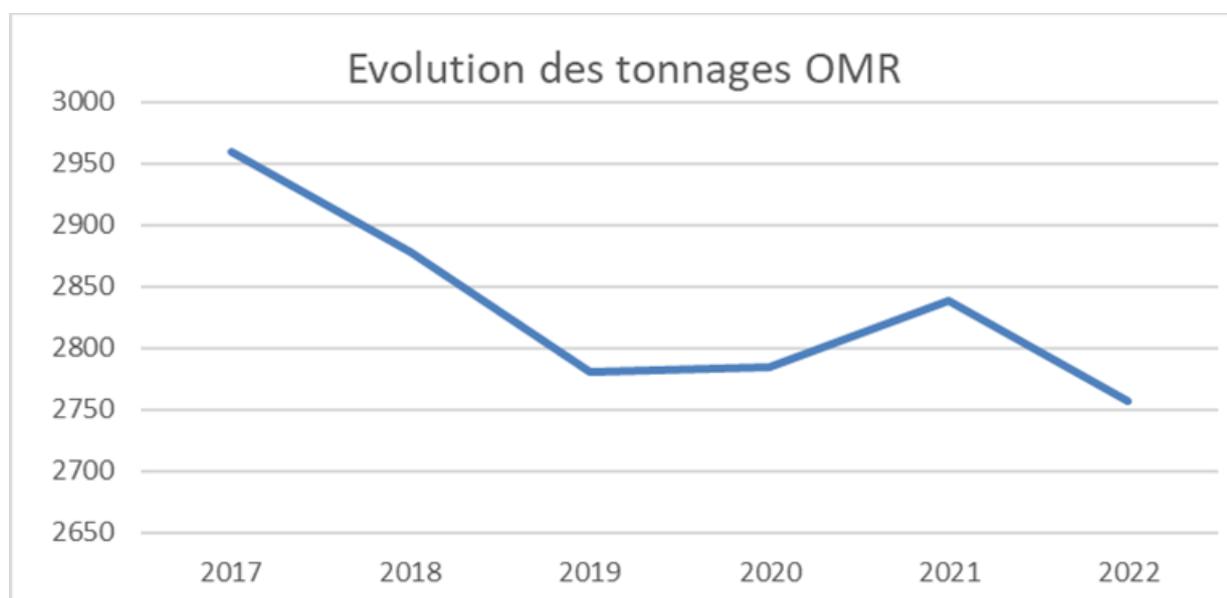
Date	Lieu	Type d'intervention	Public
03/2022	ESAT L'OASIS Chauffailles	Intervention prévention et tri	Travailleurs en situation de handicap

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles en 2022	p. 15
Evolution des tonnages OMR depuis la fusion (2017 à 2022)	p. 15
<hr/>	
Les tonnages de recyclables collectés en PAV ou en déchèterie de Chauffailles en 2022	p. 16
Evolution des tonnages de recyclables depuis la fusion (2017 à 2022)	p. 17
<hr/>	
Les tonnages de TLC (Textiles Linges Chaussures) collectés en PAV en 2022	p. 17
<hr/>	
Les tonnages de déchets collectés en déchèteries en 2022	p. 18
Evolution des principaux flux collectés en déchèterie de CHAUFFAILLES	p. 19
Evolution des principaux flux collectés en déchèterie de LA CLAYETTE	p. 19
Evolution des tonnages broyat de déchets verts depuis la fusion (2017 à 2022)	p. 20
<hr/>	
La répartition 2022 par type de déchets (en %)	p. 21
<hr/>	
Bilan global 2022 du service	p. 22
Bilan 2022 – coûts des services par hab.	p. 23
Budget général fonction 812 – Secteur CHAUFFAILLES à la taxe	
Bilan 2022 – coûts des services par hab.	p. 24
Budget annexe déchets ménagers – Secteur LA CLAYETTE à la redevance	

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles en 2022

	Chauffailles	La Clayette
Janvier	121,38	95,82
Février	110,24	95,18
Mars	120,82	102,48
Avril	113,66	106,9
Mai	118	111,74
Juin	132,75	114,6
Juillet	122,42	118,02
Août	132,08	127,48
Septembre	121,28	114,74
Octobre	118,26	104,08
Novembre	117,82	102,72
Décembre	125,2	108,92
Sous-total	1 453,91	1 302,68
CUMUL	2 756,59	
Ratio en kg/habitant/an	183,10	

Evolution des tonnages OMR depuis la fusion (2017 à 2022)



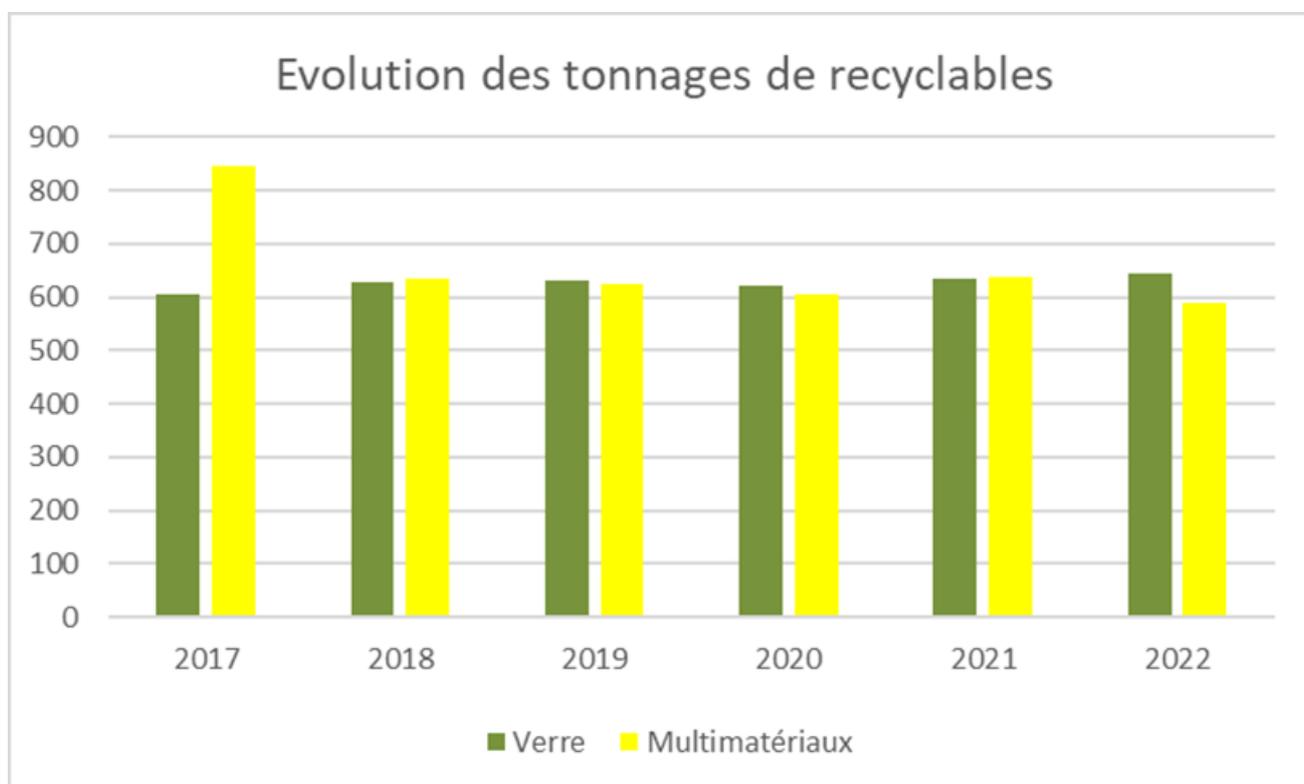
Les tonnages de recyclables collectés en PAV ou en déchèterie de Chauffailles en 2022

Mois	VERRE			MULTIMATERIAUX		
	PAV CH.	Déch CH*	PAV LC	PAV CH.	Déch CH*	PAV LC
Janv	16,6	7,76	23,52	15,23	20,44	19,19
Fév	14,02	11,7	17,26	14,82	17,92	16,98
Mars	20,02	14,54	32,12	19,34	9,2	22,42
Avril	17,88	10,46	21,48	12,18	14,78	19,9
Mai	15,52	10,74	27,04	18,96	7,84	14,04
Juin	13,98	9,16	26,24	10,88	12,06	21,92
Juill	16,08	0	32,84	21,46	16,12	17,92
Août	24,22	14,26	34,92	15,24	16,14	24,16
Sept	16,9	18,52	29	17,06	11,82	20,78
Oct	6,1	12,92	9,94	15,88	13,36	15,9
Nov	16,42	20,66	26,98	12,48	14,76	16,22
Déc	17,04	12,6	23,64	17,1	12,08	23,22
S/total	194,78	143,32	304,98	190,63	166,52	232,65
TOTAL	643,08			589,80		
Ratios	kg/habitant/an		42,72	kg/habitant/an		39,18

* le verre et le multimatériaux sont collectés en benne à la déchèterie de Chauffailles

En 2022, les refus de tri s'élèvent à 14,12 % pour le multimatériaux collecté en PAV et déchèterie de Chauffailles, soit environ 68,207 tonnes.

Evolution des tonnages de recyclables depuis la fusion (2017 à 2022)



Afin de pouvoir comparer les années de manière cohérente, les tonnages d'emballages et de papiers ont été additionnés pour les années 2017 à 2021 de manière à reconstituer un flux multimatériaux.

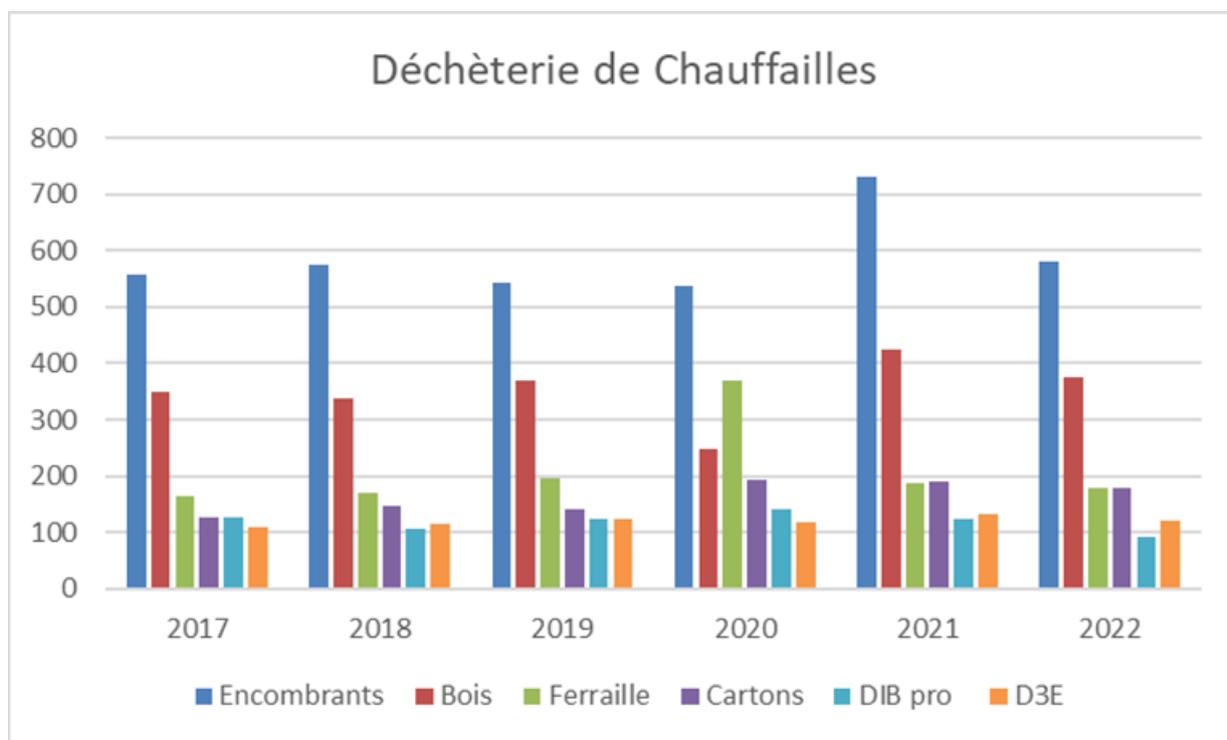
Les tonnages de TLC (Textiles Linges Chaussures) collectés en PAV en 2022

38,692 tonnes de TLC ont été collectées en 2022 par Philtex sur les PAV du secteur de Chauffailles (dont ceux de la déchèterie) et 27,673 tonnes par Le relais Bourgogne sur les PAV du secteur de La Clayette, soit un total de **66,365** tonnes sur l'ensemble du territoire.

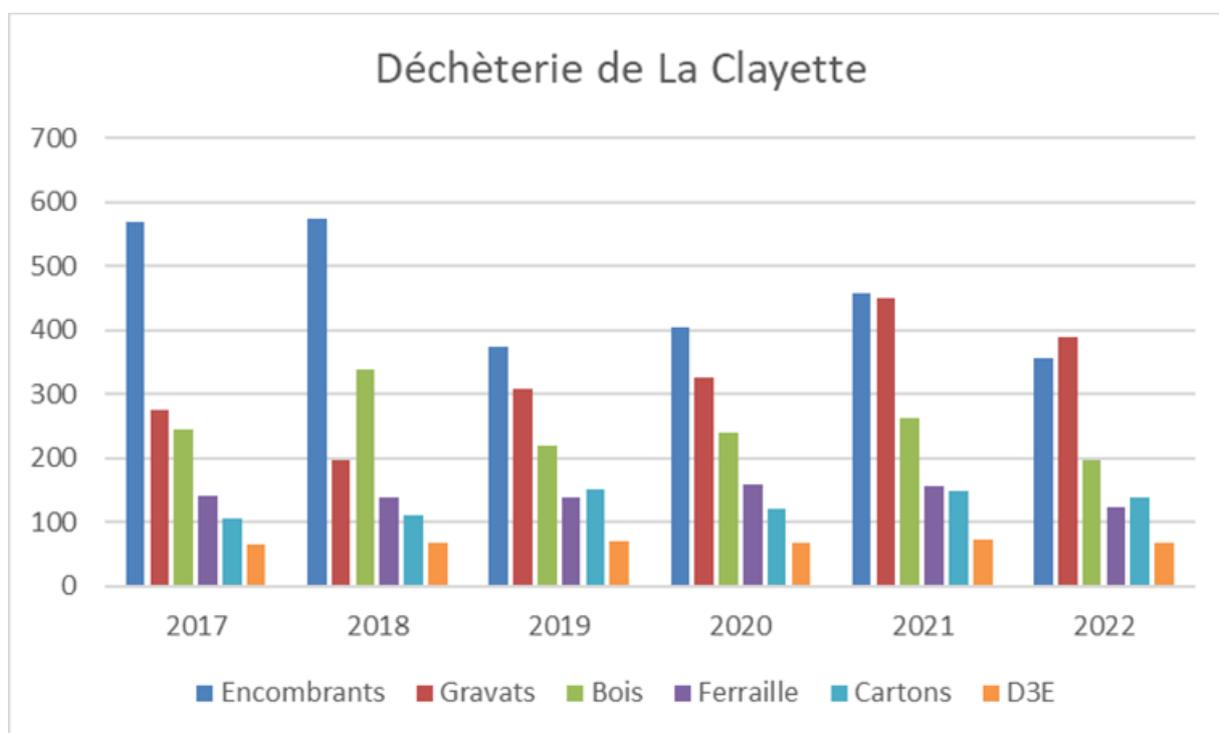
Les tonnages de déchets collectés en déchèteries en 2022

	Déchèterie Chauffailles	Déchèterie La Clayette	TOTAL
Non recyclables	581,05	355,79	936,84
DIB Pro	93,42	33,1	126,52
Cartons	179,91	138,99	318,90
Ferraille	179,26	122,66	301,92
Bois	376,22	197,96	574,18
Placo	102,78	61,2	163,98
Portes et fenêtres	66,1	36,52	102,62
Multimatériaux	160,33	Pas de benne	160,33
Verre	143,32	Pas de benne	143,32
Déchets verts (broyat)	1823	453	2276,00
Gravats	627,07	388,45	1015,52
Laine de verre	6,43	4,88	11,31
Plastiques étirables	10,08	9,51	19,59
Plastiques durs	18,86	13,67	32,53
Batteries	0,29	0,49	0,78
Mobilier	286,22	140,28	426,50
Ressourcerie	10,682	12,208	22,89
Pneus	36,84	Pas de collecte	36,84
DMS (déchets dangereux)	10,943	5,699	16,64
DDS (déchets dangereux)	8,16	5,465	13,63
Radiographies	0,25	0,28	0,53
D3E	122,011	68,762	190,77
Lampes et néons	0,379	0,421	0,80
Piles et accumulateurs	2,233	1,675	3,91
Huiles moteur	5,264	3,404	8,67
Huiles ménagères	0,364	2,107	2,47
Cartouches d'impression	0,416	0,416	0,83
Extincteurs	0	0	0,00
Textiles, linges, chaussures	24,128	5,24	29,37
Bouchons plastiques	0,75	0,75	1,50
Capsules de café NESPRESSO	1,32	0,22	1,54
DASRI	0,109	0,074	0,18
TOTAL	4878,189	2063,221	6941,410

Evolution des principaux flux collectés en déchèterie de CHAUFFAILLES

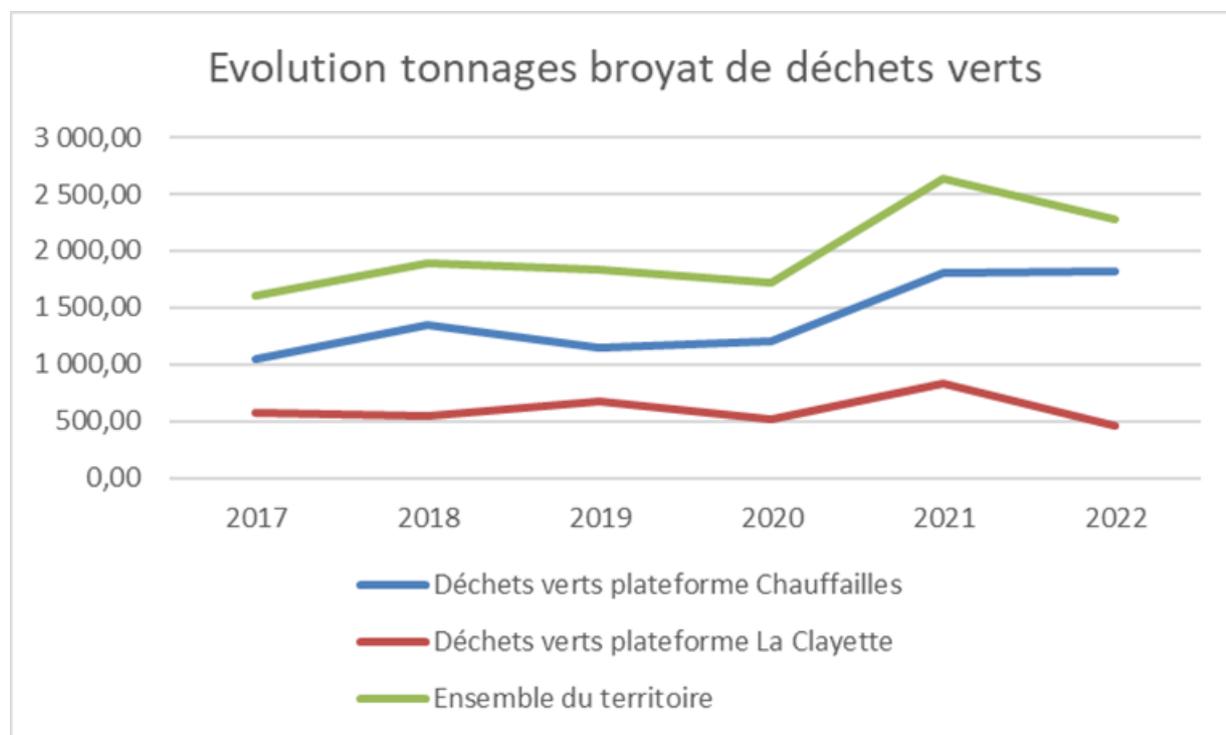


Evolution des principaux flux collectés en déchèterie de LA CLAYETTE



A noter : les tonnages des non recyclables sont en baisse sur les deux sites.

Evolution des tonnages broyat de déchets verts depuis la fusion (2017 à 2022)

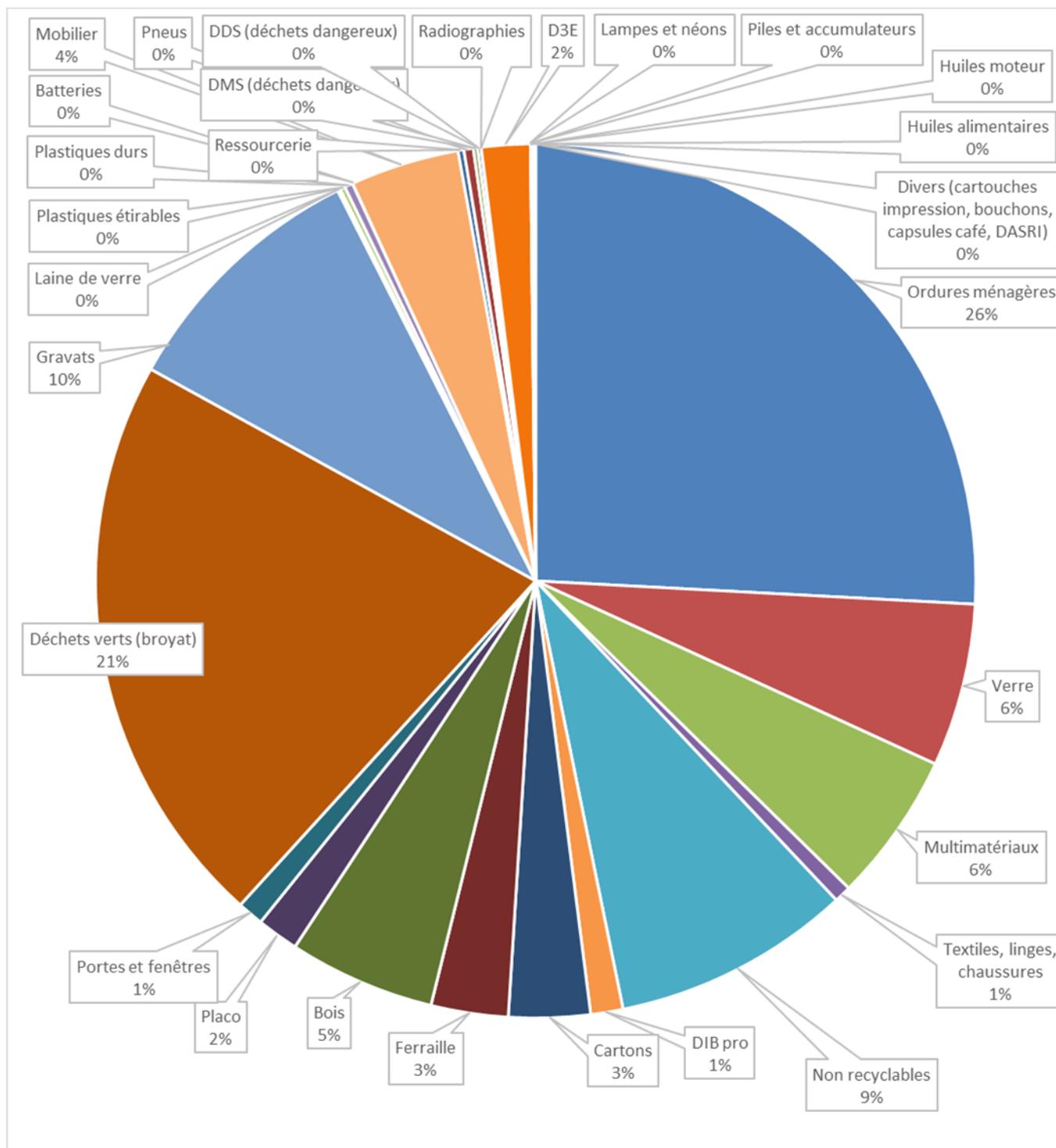


2 276 tonnes
de broyat
en 2022 !



La répartition 2022 par type de déchets en %

Ce sont **10 664** tonnes d'ordures ménagères et assimilés (= tous déchets confondus : OM + tri sélectif + déchèteries et plateformes déchets verts) qui ont été collectées sur le territoire en 2022, soit **708,34 kg** par habitant (22 kg de moins par rapport à 2021, année qui avait elle subi une forte hausse de 120 kg).



Bilan global 2022 du service

Depuis la fusion en 2017, la comptabilité du service environnement est répartie d'une part sur le budget général en ce qui concerne les dépenses et recettes liées au Sud Brionnais (taxe), et d'autre part sur le budget annexe « déchets ménagers » pour les opérations liées au Pays Clayettois (redevance).

Cette situation s'explique par deux modes de financement du service différents, à savoir :

- **la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, avec des dépenses et recettes encaissées sur le budget général pour le Sud Brionnais,
- **la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères**, qui nécessite un budget Service Public Industriel et Commercial obligatoire annexe : les dépenses et les recettes sont inscrites sur le budget déchets ménagers, pour le Pays Clayettois, alimenté par le budget général.

Deux bilans financiers de service distincts sont donc réalisés et joints ci-après.

Par la délibération 2021-144 du 4 novembre 2021, les élus ont décidé d'une part que le mode de financement serait harmonisé sur l'ensemble du territoire à la redevance, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023, tandis que la redevance incitative serait instaurée à l'horizon 2025.

Cette délibération précise d'autre part que les ordures ménagères seront collectées en Point d'Apport Volontaire.

Bilan 2022 – coûts des services par hab. Budget général fonction 812 – Secteur CHAUFFAILLES à la taxe

	ORDURES MENAGERES	Total TTC	% total dépenses ou	€/hbt
DEPENSES	Collecte des ordures CHAMFRAY	178 906,55 €	17,44%	22,10 €
	SMEVOM traitement des OM	255 873,15 €	24,95%	31,60 €
	Location-maintenance lavage bacs SULO	42 674,70 €	4,16%	5,27 €
	Frais divers (étude AJBD/Citexis, assurances...)	7 428,19 €	0,72%	0,92 €
	COUT ORDURES MENAGERES	484 882,59 €	47,28%	59,88 €
	TRI SELECTIF	Total TTC	% total dépenses ou	€/hbt
DEPENSES	Collecte des emballages COVERED (PAV)	31 776,12 €	3,10%	3,92 €
	Collecte du verre GUERIN	17 189,17 €	1,68%	2,12 €
	Amortissement	7 738,84 €	0,75%	0,96 €
	Frais divers (communication)	2 221,63 €	0,22%	0,27 €
	Total dépenses TRI SELECTIF	48 965,29 €	4,77%	6,05 €
RECETTES	Soutiens CITEO	32 944,44 €	3,66%	4,07 €
	Total recettes TRI SELECTIF	32 944,44 €	3,66%	4,07 €
	COUT TRI SELECTIF	16 020,85 €		1,98 €
	DECH + PLATEFORME DECHET VERT	Total TTC	% total dépenses ou	€/hbt
DEPENSES	Collecte + trait déchets + loc bennes CHAMFRAY	291 710,18 €	28,44%	36,03 €
	Traitement gravats (Thivent)	1 462,47 €	0,14%	0,18 €
	La ressourcerie	3 496,04 €	0,34%	0,43 €
	Intérêts moratoires		0,00%	0,00 €
	Frais de personnel	87 742,44 €	8,55%	10,84 €
	Broyage DV + transport aux agriculteurs + Chb agriculture	34 614,41 €	3,37%	4,27 €
	Collecte et traitement des DDS EDIB	10 797,30 €	1,05%	1,33 €
	Amortissement	338,98 €	0,03%	0,04 €
	Frais divers (eau, électricité, téléphone, frais tracto-pelle...)	15 469,06 €	1,51%	1,91 €
	Total dépenses DECH + PF DECHET VERT	445 630,88 €	43,45%	55,04 €
RECETTES	Divers (végétaux professionnels, ferraille, batteries...)	19 357,72 €	2,15%	2,39 €
	Autres (soutiens eco mobilier, eco dds, eco TLC, OCAD3E)	12 255,84 €	1,36%	1,51 €
	Total recettes DECH + PF DECHET VERT	31 613,56 €	3,51%	3,90 €
	COUT DECH + PF DECHET VERT	414 017,32 €		51,13 €
Dépenses	Charges personnelles structures	46 155,20 €	4,50%	
	Amortissements	3 064,80 €	0,30%	
	TOTAL GENERAL DEPENSES	1 025 633,97 €	100,30%	126,67 €
RECETTES	TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)	831 779,00 €	92,40%	102,73 €
	ADEME (soutien étude harmonisation)	3 850,00 €	0,43%	0,48 €
	Divers		0,00%	0,00 €
	TOTAL GENERAL RECETTES	900 187,00 €	100,00%	111,18 €
	Résultat	-125 446,97 €		-15,49 €

Bilan 2022 – coûts des services par hab. Budget annexe déchets ménagers – Secteur LA CLAYETTE à la redevance

ORDURES MENAGERES		Total TTC	% total dépenses ou	€/hbt
DEPENSES	Collecte des ordures SECAF CHAMFRAY	166 545,02 €	20,63%	23,73 €
	SMEVOM traitement des OM	253 478,42 €	31,40%	36,11 €
	Location-maintenance, lavage bacs SULO	10 412,56 €	1,29%	1,48 €
	Frais divers (étude AJBD/Citexia, assurances...)	3 584,58 €	0,44%	0,51 €
	COUT ORDURES MENAGERES	434 020,58 €	53,76%	61,84 €
..				
TRI SELECTIF		Total TTC	% total dépenses ou	€/hbt
DEPENSES	Collecte du multimatériaux COVERED (PAY)	38 993,21 €	4,83%	5,56 €
	Collecte du verre GUERIN	15 505,31 €	1,92%	2,21 €
	Amortissement	14 103,01 €	1,75%	2,01 €
	Frais divers (communication, remise en état colonnes, adaptation colonnes...)	221,63 €	0,03%	0,03 €
	Total dépenses TRI SELECTIF	68 823,17 €	8,53%	9,81 €
RECETTES	Soutiens CITEO	24 337,16 €	3,17%	3,47 €
	Total recettes TRI SELECTIF	24 337,16 €	3,17%	3,47 €
COUT TRI SELECTIF		44 486,01 €		6,00 €
..				
DECH + PLATEFORME DECHET VERT		Total TTC	% total dépenses ou	€/hbt
DEPENSES	Collecte + trait déchets + loc bennes CHAMFRAY	167 100,86 €	20,70%	23,81 €
	Traitement gravats (Thivent)	1 013,25 €	0,13%	0,14 €
	La ressourcerie	3 030,00 €	0,42%	0,43 €
	Frais de personnel	23 181,88 €	2,87%	3,30 €
	Collecte et traitement DDS EDIB	6 196,31 €	0,77%	0,88 €
	Broyage DV + transport aux agriculteurs + Chb agri	23 280,53 €	2,88%	3,32 €
	Amortissements	23 238,06 €	2,88%	3,31 €
	Divers (assurances, eau, électricité, téléphone...)	3 262,14 €	0,40%	0,46 €
	Total dépenses DECH + PF DECHET VERTS	250 303,03 €	31,05%	35,66 €
	RECETTES	Divers (végétaux professionnels, D3E, ferraille, batteries...)	7 469,00 €	0,97%
Autres (soutiens éco mobilier, éco dds, éco TLC)		11 157,83 €	1,45%	1,59 €
Total recettes DECH + PF DECHET VERT		18 626,83 €	2,42%	2,65 €
COUT DECH + PF DECHET VERT		231 676,20 €		33,01 €
..				
DEPENSES	Divers (intérêts emprunts, titres annulés, ICNE, dot aux amort...)	2 366,19 €	0,29%	0,34 €
	Créances éteintes	5 614,99 €	0,78%	0,80 €
	Charges de personnel	46 155,20 €	5,72%	6,58 €
TOTAL GENERAL DEPENSES		807 283,16 €	100,13%	115,01 €
RECETTES	Redevance	721 733,76 €	93,91%	102,83 €
	ADEME	3 850,00 €	0,50%	0,55 €
	Divers (autres réserves, excédent d'inves et de fonct reporté...)		0,00%	0,00 €
	Total AUTRES RECETTES	725 583,76 €	94,41%	103,37 €
TOTAL GENERAL RECETTES		768 547,75 €	100,00%	109,50 €
Résultat		-38 735,41 €		-5,52 €